



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ECOLE  
DES DECOUVERTES POUR L'ATTRIBUTION D'UN CRENAU HORAIRE PISCINE  
SAISON SCOLAIRE 2024-2025**

Entre les soussignés,

**La ville de Montfermeil**, sise 7/11 Place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Xavier LEMOINE**,  
D'une part

Et

**L'association Ecole des Découvertes** sise 10 Sente du Plein Champ 93370 MONTFERMEIL, représentée par sa présidente, **Madame DIETRICH**,  
D'autre part,

Il a été convenu d'un commun accord l'attribution d'un créneau horaire à la piscine de Gagny pour la saison scolaire 2024/2025.

- 1) L'activité piscine se déroulera les Vendredis de 11H à 11H40 du 2 mai au 4 juillet 2025.
- 2) L'école participera à hauteur de 5,50 € par élève et par séance, soit 10 séances avec une moyenne de 5 élèves de CM2.
- 3) Le transport aller-retour sera assuré par la Ville. Le point de ramassage est fixé à l'école Ste Jeanne d'Arc - 16 rue Henri Barbusse.
- 4) La présente convention n'est applicable que pour la saison ci-dessus référencée, mais pourra être renouvelée dans le cadre d'une nouvelle convention.

Fait à Montfermeil, le 26/11/2024

Pour l'École des Découvertes  
**La Présidente,**  
**Mme DIETRICH**

Pour la Ville de Montfermeil



**Maire,**  
**Xavier LEMOINE**